

Filière territoriale « soins palliatifs 92 »

Cadre

Le contrat de filière territoriale de soins palliatifs est une déclinaison du Plan National de Développement des soins palliatifs 2021-2024, et de l'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGOS/R4/DGS/DGCS/2023/76 du 21 juin 2023 relative à la poursuite de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs dans la perspective de la stratégie décennale 2024-2034. Il s'inscrit dans la politique régionale de développement des soins palliatifs telle que décrite dans le PRS Ile de France 2023-2028.

Le contrat de filière est un outil de structuration de la filière territoriale de soins palliatifs dans les Hauts de Seine. La filière de soins palliatifs est structurée à l'échelle du territoire avec l'appui de la Cellule d'Animation Régionale de Soins Palliatifs (Corpallif).

Le contrat de filière « soins palliatifs 92 » vise l'ensemble des principes guidant la structuration de la filière de soins palliatifs :

- L'égalité d'accès aux soins palliatifs par une couverture adaptée des territoires et un maillage adéquat en termes de soins, de recours à l'expertise et de coordination des parcours, quels que soient le bénéficiaire - adulte ou enfant - la situation, le lieu de soins et/ou de vie ;
- La prise en compte des volontés exprimées et des choix des patients avec le développement du maintien au domicile lorsque celui-ci est souhaité par le patient et dès lors que les conditions requises peuvent être réunies ;
- La promotion de soins palliatifs précoces, pertinents et de qualité, effectués conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles éditées par la Haute Autorité de santé ;
- La garantie de l'accès à l'expertise palliative pour l'ensemble des professionnels et intervenants prenant en charge des patients en soins palliatifs ;
- La diffusion de l'information sur la démarche palliative et auprès du grand public

Filière territoriale : définition

Rappel - extrait de l'Instruction du 21 juin 2023 :

La filière territoriale doit garantir :

- *Une offre graduée, permettant le repérage des situations palliatives, l'initiation de soins palliatifs en proximité autour du médecin traitant ou d'une équipe référente (en établissement ou à domicile) :*

- *Une hospitalisation accessible aux trois niveaux de recours (dont Lits Identifiés de Soins Palliatifs - LISP, Unités de Soins Palliatifs - USP, HAD...);*
- *Une prise en charge à domicile sur les trois niveaux de recours en mobilisant si besoin les ressources à l'échelle supra-territoriale ;*
- *L'identification et la disponibilité d'Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP) couvrant l'ensemble des lieux de vie et de soins, incluant la précarité et le handicap. En fonction des territoires une ou plusieurs équipes mobiles peuvent assurer ces missions ;*
- *L'accès à des consultations spécialisées en soins palliatifs, y compris en soins palliatifs pédiatriques ;*
- *L'accès à un hôpital de jour (dans les territoires sur lesquels leur organisation est possible et à l'échelle supra-territoriale à défaut) ;*
- *L'accès à une expertise pédiatrique en soins palliatifs, avec l'appui de l'Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques (ERRSPP) et des équipes mobiles de territoire ;*
- *L'organisation d'un appui territorial (expertise, accès à la filière, aide à la collégialité) accessible en journée et étendu en soirée. Une organisation, au niveau régional, est mise en place en complément pour garantir l'accès des professionnels de santé à un appui téléphonique en soins palliatifs 7/7j - 24/24h ;*
- *L'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) ;*
- *Une organisation de la gestion des urgences palliatives (conseil, appui à la collégialité, accès à l'hospitalisation) tenant compte de l'offre du territoire (18, 15, régulation médicale libérale, appuis territoriaux de soins palliatifs, etc.) et formalisant l'articulation avec le SAMU ;*
- *L'accès à des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs dont l'intervention à domicile (hors établissements de santé, sociaux et médico-sociaux) doit être facilitée et organisée conformément aux conditions de mise en œuvre ;*
- *L'accès à une aide et à un appui des aidants ;*
- *L'accès à une offre d'accompagnement du deuil, pour les proches de la personne décédée ;*
- *Une offre de formation à l'attention des professionnels et personnels (soignants et non soignants), exerçant en établissement et en ville, à visée de spécialisation ou transversale.*
- *Une offre de soutien des professionnels, soignants et non soignants*

Descriptif Comitologie – COPIL Soins palliatifs 92

Le contrat de filière « soins palliatifs 92 » a été corédigé par les acteurs du territoire qui se sont réunis régulièrement entre 2023 et 2025 autour de thématiques variées :

- Le 20 juin 2023, réunion d’antenne territoriale : présentation du diagnostic territorial, les prises en charge à domicile en soins palliatifs ;
- Le 12 septembre 2023, après-midi thématique régionale présentation de l’instruction ministérielle ;
- Le 14 mai 2024, réunion d’antenne : les outils de coopération Appui téléphonique, RCPSP 92 nord, prise en charge des Urgences – SAMU et Pallidom – outils numériques - Via Trajectoire ;
- Le 11 février 2025, réunion d’antenne synthèse des travaux réalisés et formalisation du projet territorial ;

Ces rencontres ont été l’occasion de parfaire la connaissance de la ressource départementale à interpellier au bon moment dans un principe de gradation (cf. tableau ci-dessous) et d’efficacité des accompagnements.

Elles ont permis de dégager des pistes d’actions collectives à mener au vu des besoins territoriaux identifiés, et ainsi consolide une feuille de route partagée.

Le Copil (Comité de Pilotage), est l’organe stratégique de la filière et doit être représentatif des acteurs du territoire, il a vocation à piloter et suivre l’avancée des axes de cette feuille de route.

Il sera composé notamment de :

- Délégation départementale ARS des Hauts-de-Seine
- Corpalif - Cellule d’animation régionale de soins palliatifs d’Ile de France
- Référents Corpalif
- Directeurs et Professionnels des établissements de santé ou services : USP, EMSP, HAD, EMSPT, LISP
- DAC
- Un représentant d’une filière gériatrique
- Un représentant de CPTS ou inter-CPTS
- Des représentants de SAD mixte ou aide
- Un représentant pour les associations de bénévoles d’accompagnement
- SAMU 92
- CLCC

Ce COPIL « soins palliatifs 92 » aura vocation à s’élargir à tous les acteurs concernés en fonction des ordres du jour.

GRADATION DES SOINS SELON LA SITUATION DE LA PERSONNE MALADE	LIEU DE VIE ET DE SOINS	
	Domicile (prise en charge en ambulatoire)	Établissements de santé avec hébergement
	Domicile privé, maison de répit, établissement social et médico-social (EHPAD, FAM, MAS, lit halte soin santé, lit d'accueil médicalisé, appartement de coordination thérapeutique, etc.) ou autre (prison, etc.)	Établissement public, privé non lucratif et privé lucratif
Niveau 1 Situation stable et non complexe et/ou nécessitant des ajustements ponctuels	Équipe pluriprofessionnelle de santé de proximité, organisée autour du binôme médecin généraliste et infirmier + Aides à domicile (SSIAD, SPASAD, SAAD) +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)*	Lits en MCO, SMR et USLD +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)
Niveau 2 Situation à complexité médico-psycho-sociale intermédiaire	Professionnels du niveau 1 + Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)* ou HAD en lien avec les professionnels du niveau 1 +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)	LISP en MCO et SMR +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)
Niveau 3 Situation à complexité médico-psycho-sociale forte/instable	Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)* + HAD en lien avec les professionnels du niveau 1 ou Professionnels du niveau 2 si coordination et mobilisation au lit du malade effective et médicalisée 24h/24	USP en MCO et SMR +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP) en prévision du déploiement de projet de vie et de soins au-delà du séjour hospitalier

* Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP) à domicile :

- en niveau 1 : avis ponctuel (parcours, expertise)
- en niveau 2 : aide à la coordination/expertise pouvant inclure des visites à domicile auprès de la personne malade
- en niveau 3 : appui en qualité d'expertise

Diagnostic territorial

La Corpalif a réalisé un diagnostic territorial, qui est annexé au présent contrat.

Ce diagnostic a été présenté aux acteurs du territoire et partagé avec eux. *Il a également permis de mettre en lumière une difficulté à la mise en place d'une astreinte soins palliatifs sur l'ensemble du territoire.*

Actuellement, une astreinte téléphonique est mise en place dans le Nord et le Sud du 92 porté respectivement par le DAC NORD Sémaphore et le DAC SUD Osmose, avec la participation de médecins du département. Cette astreinte téléphonique vise la continuité des soins, une adaptation de la réponse médicale aux symptômes aigus, favorise la réassurance du patient et de ses proches, tout en tenant compte de son projet de vie, en dehors des horaires ouvrés, 7j/7 – 24h/24 samedi, dimanche et jour fériés et de 18h à 9h en semaine.

Les acteurs de la filière partagent la volonté d'aboutir à un dispositif harmonisé et couvrant l'ensemble du département, dans un souci d'égalité d'accès aux soins palliatifs et de meilleure lisibilité pour les professionnels comme pour les usagers. L'objectif est d'engager ce travail en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de garantir la cohérence et la continuité du dispositif à l'échelle départementale.

Offre existante en Hauts-de-Seine au regard du référentiel fixé par l'Instruction du 21 juin 2023

La filière territoriale doit garantir à minima les dispositifs et acteurs identifiés en gras mais peut s'étoffer d'autres parties prenantes par territoire de coordination défini :	Descriptif existant dans les Hauts de Seine			
	Nord	Centre	Sud	
<i>En établissement de santé</i>	USP	- Centre Hospitalier Rives de Seine - Site de Puteaux	- Maison médicale Notre Dame du Lac	
	LISP	- Institut Franco-Britannique - Hôpital Beaujon AP - HP - Hôpital Louis Mourier AP - HP - Clinique Lambert - Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre - Clinique de la Défense - Fondation Paul Parquet	- Hôpital Ambroise Paré AP - HP - Hôpital Foch - Institut Curie - Site de Saint-Cloud - Maison médicale Notre Dame du Lac	- Hôpital Antoine Béclère AP - HP - Hôpital privé d'Antony - Clinique du Plateau - Clinique de Meudon la Forêt - Centre Hospitalier des Quatre Villes - site de Sèvres - Hôpital d'Instruction des Armées Percy
	EMSP	- Hôpital Beaujon AP - HP - Hôpital Louis Mourier AP - HP - Hôpital Américain de Paris - Centre Hospitalier Rives de Seine - Site de Puteaux - Fondation Roguet (portée par le Centre Hospitalier Rives de Seine)	- Hôpital Ambroise Paré AP - HP - Hôpital Foch - Institut Curie - Site de Saint-Cloud - Centre Hospitalier des Quatre Villes - Site de Saint - Cloud (portée par le Centre Hospitalier Rives de Seine) - Centre de gérontologie - Les Abondances (portée par le Centre Hospitalier Rives de Seine)	- Hôpital Corentin Celton AP - HP - Hôpital Antoine Béclère AP - HP - Hôpital d'Instruction des Armées Percy

La filière territoriale doit garantir à minima les dispositifs et acteurs identifiés en gras mais peut s'étoffer d'autres parties prenantes par territoire de coordination défini :		Descriptif existant dans les Hauts de Seine		
		Nord	Centre	Sud
	EMG	- Hôpital Beaujon AP - HP - Hôpital Louis Mourier AP - HP - Hôpital Franco-Britannique	- Hôpital Ambroise Paré AP - HP - Hôpital Foch	- Hôpital Antoine Béchère AP - HP
<i>A domicile ou en ESMS</i>	HAD	HAD « régionales » autorisées à intervenir sur le département : - HAD Œuvre Croix Saint-Simon - HAD Fondation Santé-Service - HAD AP-HP- HAD « locale » : HAD de l'Hôpital Privé d'Antony		
	EMTSP	- Centre Hospitalier Rives de Seine « Octopus »	- Maison médicale Notre Dame du Lac	- DAC 92 Sud Osmose
	DAC	DAC 92 Nord Sémaphore Santé	DAC 92 centre ASDES	DAC 92 Sud Osmose
	EMG -EH	- La Cité des Fleurs - Hôpital Beaujon AP - HP - Hôpital Louis Mourier AP - HP	- Hôpital Ambroise Paré AP - HP - Hôpital Foch	- Hôpital Corentin Celton AP - HP
	CRT	- EHPAD Les vignes, Nanterre - SSIAD de Neuilly - sur - Seine - SSIAD Santé, Colombes - EHPAD Fondation Aulagnier	- Les Abondances, Boulogne-Billancourt - EHPAD Korian les Sarments, Suresnes	- EHPAD Lasserre, Issy Les Moulineaux - EHPAD Résidence Madeleine Verdier, Montrouge - EHPAD Ferrari, Clamart

La filière territoriale doit garantir à minima les dispositifs et acteurs identifiés en gras mais peut s'étoffer d'autres parties prenantes par territoire de coordination défini :		Descriptif existant dans les Hauts de Seine		
		Nord	Centre	Sud
SAD mixte		<ul style="list-style-type: none"> - SSIAD USSIDF, Colombes - SSIAD de Courbevoie - SSIAD de La Garenne Colombes - SSIAD Santé Service 92, Colombes - SSIAD de Neuilly sur Seine - SSIAD de Gennevilliers- SSIAD CESNAF SADAPA, Nanterre - SSIAD Croix Rouge Française de Villeneuve La Garenne - SSIAD Croix Rouge Française de Puteaux - SSIAD de Levallois Perret - SSIAD DOMUSVI de Bois Colombes - SSIAD Aulagnier, Asnières sur Seine. - SSIAD Croix Rouge Française de Clichy - 	<ul style="list-style-type: none"> - SSIAD SESID Rueil Malmaison - SSIAD Suresnes SSIAD Saint Cloud - SSIAD Les Abondances, Boulogne Billancourt - SSIAD Chaville 	<ul style="list-style-type: none"> - SSIAD de Bagneux - SSIAD de Montrouge - SSIAD de Meudon - SSIAD Sainte Anne d'Auray, Châtillon - SSIAD DOMUSVI Domicile Soins, Châtillon - SSIAD Malakoff - SSIAD Sceaux - SSIAD Bourg-La-Reine - SSIAD Croix Rouge Française des Hauts de Seine, Antony -Chatenay Malabry - SSIAD Croix Rouge Plessis-Fontenay-Clamart - SSIAD La Chartraine à Antony - SSIAD Fondation Odilon Lannelongue à Vanves - SSIAD Issy-Les-Moulineaux
	Professionnels de santé libéraux, CPTS	Environ 3400 professionnels de santé libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes, médecins généralistes, pharmaciens)		
		<ul style="list-style-type: none"> - CPTS de Levallois Perret - CPTS de Courbevoie - CPTS de Neuilly sur Seine - CPTS de Gennevilliers Villeneuve La Garenne - CPTS Asnières - CPTS Colombes - CPTS Nanterre 	<ul style="list-style-type: none"> - CPTS de Rueil Malmaison - CPTS de Suresnes - CPTS de Boulogne – Billancourt - CPTS de St Cloud - CPTS Fausse reposes 	<ul style="list-style-type: none"> - CPTS d'Issy les Moulineaux - CPTS de Bagneux - CPTS de Meudon - CPTS Hauts-de-Bièvre - CPTS CCFMV - CPTS Montrouge

La filière territoriale doit garantir à minima les dispositifs et acteurs identifiés en gras mais peut s'étoffer d'autres parties prenantes par territoire de coordination défini :		Descriptif existant dans les Hauts de Seine		
		Nord	Centre	Sud
L'accès à des consultations spécialisées en soins palliatifs	<i>Adultes</i>		- Institut Curie - Site de Saint-Cloud (uniquement pour les patients suivis par l'établissement)	
	<i>En soins palliatifs pédiatriques</i>	ERRSPP PALIPED (dispositif régional)		
<i>L'accès à un hôpital de jour</i>			- Institut Curie - Site de Saint-Cloud (uniquement pour les patients suivis par l'établissement)	Hôpital Antoine Béclère AP - HP (en lien avec l'EMTSP)
<i>Appui territorial téléphonique</i>		Mutualisé entre Osmose et le DAC 92 Nord	NON COUVERT	Mutualisé entre Osmose et le DAC 92 Nord
<i>Offre d'astreinte (en cours de déploiement) à destination des professionnels de santé</i>		PALLIDOM	PALLIDOM	PALLIDOM
<i>L'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP)</i>		DAC 92 Nord et EMTSP		
<i>Gestion des urgences palliatives</i>		- SAMU 92 - Pallidom - Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris -EMTSP DAC 92 Sud Osmose (selon disponibilités pour les patients 92 Sud)		
Bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs	<i>En établissement</i>	- Être là Grand Paris : - Petits Frères des Pauvres : - JALMALV	- Être là Grand Paris	-Être là Grand Paris
	<i>En EHPAD/ ESMS</i>		-Etre-là Grand Paris	-Rivage

La filière territoriale doit garantir à minima les dispositifs et acteurs identifiés en gras mais peut s'étoffer d'autres parties prenantes par territoire de coordination défini :		Descriptif existant dans les Hauts de Seine		
		Nord	Centre	Sud
	A domicile	- Voisins & soins ¹ : La Garenne - Colombes, Colombes, Bois-Colombes.	- Voisins & soins : * Garches * Saint-Cloud - Être là Grand Paris	
L'accès à une aide et à un appui des aidants		- Plateforme Hauts-de-Seine Centre-Nord Delta 7 (Clichy, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Puteaux). - EHPAD Résidence La Tournelle - Plateforme d'accompagnement et de répit, La Garenne – Colombes - Centre d'accueil de Jour Les Camélias, Asnières sur Seine	- EHPAD Les Abondances : Plateforme d'accompagnement et de répit - Centre de gérontologie (Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Garches, Sèvres, Chaville, Vaucresson, Ville-d'Avray, Marnes-la-coquette).	- Plateforme des aidants Sud 92 - Fondation Odilon Lannelongue
Offre d'accompagnement du deuil			Offre régionale : - Apprivoiser l'absence - Empreinte	
		- Hôpital Beaujon AP - HP (pour les patients suivis par EMASP)	- Institut Curie - Site de Saint-Cloud (uniquement pour les patients suivis par l'EMASP)	
Offre de formation en soins palliatifs à l'attention des professionnels et personnels			AP HP : Offre interne	
Offre de soutien des professionnels, soignants et non soignants				

¹ Dispositif mixte bénévoles de soins palliatifs et soignants de niveau1 dans le cadre d'une expérimentation dite article 51

Dans le cadre de la coordination régionale des soins palliatifs, l'annuaire régional recense l'ensemble de l'offre territoriale disponible en Île-de-France. Cet outil, mis à disposition par le réseau CORPALIF, permet une orientation facilitée et actualisée des professionnels et des structures concernées. L'accès à l'annuaire est possible directement via le QR code ci-dessous ou à l'adresse <https://www.corpalif.org/filieres-idf.html>



Principaux enjeux identifiés

À la suite des réunions d'antenne les enjeux suivants ont émergé sur les sujets :

- Renforcer l'offre de soins palliatifs dans les établissements de santé par un meilleur positionnement des LISP en niveau 2 de la gradation
- Développer des prises en charge soins palliative en SMR, à travers la formation, le partage de pratiques et une meilleure coordination territoriale.
- Réaffirmer le positionnement des acteurs du domicile.
- Améliorer l'intégration des soins palliatifs en EHPAD notamment par l'évaluation de l'appropriation des dispositifs existants, l'analyse des pratiques et la mise en place d'une enquête pour identifier les leviers d'amélioration.
- Renforcer et promouvoir l'offre de formation en soins palliatifs à destination des professionnels de santé « non-experts » des soins palliatifs ainsi que le recours à l'expertise
- Développer l'usage du numérique notamment l'utilisation de la téléconsultation et des outils de coordination.

Principaux objectifs identifiés

Axe 1 – Développer l'offre Soins palliatifs en SMR

Objectif : renforcer la prise en charge palliative dans les structures de moyens séjours et favoriser la culture palliative.

Actions :

- Cartographier les ressources médicales disponibles dans les SMR, en identifiant les compétences et expertises en soins palliatifs.
- Lister les établissements SMR disposant d'une activité LISP et/ou cancérologie.
- Favoriser le développement de la culture palliative dans l'ensemble de ces SMR, notamment par des temps d'échange de pratiques entre établissements et un accompagnement interne assuré par les ressources expertes du territoire.

Axe 2 - Améliorer l'intégration et l'appropriation des soins palliatifs en EHPAD et ESMS

Objectif : optimiser l'intégration des soins palliatifs dans les pratiques des équipes et renforcer la coordination avec les acteurs du territoire.

Actions:

- Accompagner spécifiquement l'ensemble des ESMS :
 - Sensibiliser les équipes au repérage précoce des situations palliatives.

- Former les équipes (de jour et de nuit) au respect des directives anticipées.
- Veiller à ce que tous les ESMS du département soient en lien avec au moins une équipe experte en soins palliatifs et connaissent le numéro d'appui téléphonique dédié.
- Renforcer l'usage de l'HAD et des évaluations anticipées pour limiter les transferts inopportuns vers les urgences.
- Développer les compétences en soins palliatifs au sein des SAD mixtes.
- Faire connaître les solutions de soutien et de répit aux aidants sur le territoire.
- Rendre lisible l'ensemble des LISP afin qu'ils puissent servir de ressources de répit ou d'alternatives selon les besoins.
- Formaliser et partager des critères d'adressage en LISP et USP pour faciliter l'orientation et la prise en charge des patients, dans la logique de gradation des soins selon le niveau de complexité, à destination de tous les acteurs (médecins de ville, hôpitaux, équipes du domicile).

Axe 3 – Renforcer et promouvoir l'offre de formation en soins palliatifs à destination des professionnels non-experts

Objectif : améliorer l'acculturation aux soins palliatifs et renforcer les compétences des professionnels de terrain.

Actions :

- En lien avec les CPTS, développer une information structurée et opérationnelle sur la filière de soins palliatifs, afin de renforcer la lisibilité des dispositifs et de clarifier les interlocuteurs à mobiliser selon les situations.
- Recenser les besoins et attentes des professionnels de santé libéraux et des acteurs du domicile concernant l'accompagnement des situations complexes, afin de proposer des réponses adaptées (enquête URPS en cours).
- Favoriser les concertations pluriprofessionnelles et interprofessionnelles (HAD, EMSP, ville/hôpital, ville/ville) pour améliorer l'accompagnement des prises en charge partagées.
- Mettre en œuvre des actions d'acculturation aux soins palliatifs pour les professionnels non-experts.
- Formaliser et diffuser des critères d'adressage en LISP et USP afin de faciliter l'orientation des patients, dans une logique de gradation des prises en charge selon le niveau de complexité.

Axe 4 - Réaffirmer le positionnement des acteurs du domicile

Objectif : clarifier le rôle de chaque acteur du domicile et assurer une couverture équitable du territoire.

Actions :

- Communiquer sur le rôle, les compétences et le territoire d'intervention de chaque acteur impliqué dans les soins palliatifs à domicile.

- Élaborer un schéma décisionnel (logigramme), en lien avec le tableau de gradation des soins, pour illustrer les moments et modalités d'intervention des différents acteurs sur le territoire et soutenir la coordination.
- Favoriser la coordination entre les acteurs du domicile, les EMTSP et les structures hospitalières ou médico-sociales.

Le choix de déclinaison de ces objectifs est celui de l'échelle départementale, même si certains sujets spécifiques pourront faire l'objet, si nécessaire, d'un travail à l'échelle du territoire de coordination.

Objectifs complémentaires

Ces objectifs accompagnent les actions prioritaires identifiées.

- Affiner le diagnostic territorial des acteurs et des besoins en soins palliatifs : lieux de décès, flux de patients et interactions des territoires etc...
- Renforcer l'offre de LISP notamment par une meilleure intégration dans l'offre : suivi du taux d'utilisation des LISP et fluidifier les entrées via le domicile
- Développer l'usage du numérique notamment l'utilisation de la téléconsultation et des outils de coordination : valoriser les outils existants (Santélien, fiche urgence pallia, appui téléphonique) et identifier de nouvelles modalités le cas échéant (télémédecine, RCP palliative territoriale...).
- Faire connaître les solutions de soutien aux aidants sur le territoire.
- Renforcer l'articulation avec les filières gériatriques et les CRT du département.
- Accompagner le déploiement du bénévolat vers le domicile en appui sur les collectivités territoriales et les CPTS.
- Accompagner la montée en compétence des acteurs sur les problématiques pédiatriques notamment des EMSPT et EMSP adultes, en lien avec les ERRSPP.
- Formation initiale : s'assurer que tous les IFSI et IFAS du département propose un module soins palliatifs
- Intégration des recommandations en soins palliatifs dans les services d'oncologie

Modalités de diffusion, de suivi et de mise à jour

Le présent contrat de filière sera communiqué largement dans le Département à destination de tous les acteurs et sur des supports divers travaillés avec la Cellule d'animation régionale de soins palliatifs. Il sera notamment présenté lors d'une prochaine réunion CTS du département.

La diffusion des outils de communication sera prévue à l'ordre du jour d'une réunion du COPIL.

Le présent contrat de filière « soins palliatifs 92 » sera évalué et éventuellement révisé sur une base annuelle (avec si nécessaire un point de suivi intermédiaire tous les 6 mois) dans le cadre du COPIL départemental Soins palliatifs.

Ce Copil portera sur les points suivants :

- Suivi des objectifs identifiés par le présent contrat ;
- Suivi des liens et partenariats mis en place.

Les mises à jour du présent contrat se feront par la rédaction d'avenants.

La signature du présent contrat emporte l'adhésion de la structure représentée par son représentant légal aux principes d'organisation de la filière et des parcours.